CHARTE DU RÉSEAU GENERATION ENTREPRENEURS

1. Mission

GENERATION ENTREPRENEURS est une initiative de l'association suisse Graines d'Entrepreneurs. Le réseau est dédié aux jeunes entrepreneur·e·s et porteurs et porteuses de projets de 16 à 30 ans (avec possibilité jusqu'à 35ans), quels que soient leur formation, leur métier ou leur secteur d'activité. Créé par et pour les jeunes, ce réseau gratuit veut fédérer celles et ceux qui feront vivre l'économie suisse de demain, du boulanger au fondateur de startup. Notre conviction : entreprendre ne devrait pas signifier avancer seul.

2. Fonctionnement et objectifs

GENERATION ENTREPRENEURS s'articule autour de quatre piliers :

-Connecter : favoriser les rencontres et les échanges entre pairs, et l'accès à des mentors et entrepreneur.e.s expérimenté.e.s.

-Inspirer et se développer : proposer des events, ateliers pratiques, partage d'expériences et opportunités de l'écosystème entrepreneurial existant

-Soutenir : faciliter l'accès à des experts, ressources, conseils et des offres privilégiées pour entreprendre.

-Ouvrir des portes: créer des passerelles vers les entreprises, institutions et réseaux d'entrepreneur.e.s

GENERATION ENTREPRENEURS est animé par un comité de jeunes entrepreneur·e·s, nommé et engagé, représentatif de la diversité des parcours. Le réseau travaille en complémentarité avec les acteurs de l'écosystème entrepreneurial suisse afin de faciliter l'intégration progressive de ses membres dans l'écosysteme et les réseaux existants.

Afin de faciliter les échanges et la visibilité, les membres doivent avoir ou créer un compte linkedin et le lier à la page et/ou au groupe linkedin GENERATION ENTREPRENEURS - CH

3. Valeurs et engagements

Chaque membre contribue à faire vivre une communauté fondée sur :

-Respect et inclusion : accueillir tous les parcours, métiers, formations et horizons, dans le respect de chacun.

-Entraide et bienveillance: partager expériences, contacts et compétences dans un esprit de réciprocité et d'entraide, partager réussites comme difficultés, demander de l'aide plutôt qu'avancer seul.

-Intégrité et confiance: agir avec honnêteté et éthique dans le respect des bonnes pratiques de gestion d'entreprises, respecter les idées d'autrui et la confidentialité de tous les échanges, y compris après le départ d'un membre.

-Engagement et action: participer à la vie du réseau, prendre des initiatives et faire avancer le collectif.

Le réseau privilégie les relations authentiques et bienveillantes : la discrimination,le dénigrement, le harcèlement et la sollicitation commerciale n'y ont pas leur place.

4. Adhésion

L'adhésion est gratuite et ouverte aux 16-30 ans qui exercent une activité entrepreneuriale ou développent un projet concret. Ils peuvent rester membres jusqu'à 35 ans. Les entrepreneur·e·s justifient de leur activité, les porteurs et porteuses de projets sont parrainé·e·s par un membre, ou un partenaire. Avant 18 ans, l'accord du représentant légal est nécessaire. L'admission est soumise à la validation du comité. Les données des membres ne servent qu'au réseau, dans le respect de la LPD. Chacun peut quitter le réseau à tout moment par simple message écrit.

5. Responsabilité et exclusion

Seul le comité s'exprime et s'engage au nom du réseau ; le nom, le logo et les contenus de GENERATION ENTREPRENEURS ne s'utilisent qu'avec son accord. Chaque membre reste entièrement responsable de ses activités, décisions et collaborations et ne peut engager la responsabilité du réseau ou ses partenaires. Le réseau facilite les mises en relation sans garantir les prestations, conseils ou engagements de tiers, ni les investissements ou transactions entre membres, dans la mesure permise par la loi.

Le comité peut refuser une candidature sans avoir à se justifier, et suspendre ou exclure un membre en cas de comportement inapproprié, de non-respect de la charte, de pratiques frauduleuses, non éthiques ou abusives, ou de risque pour la réputation et les intérêts de GENERATION ENTREPRENEURS, de Graines d'Entrepreneurs ou de leurs partenaires, conformément au règlement et au droit applicable.

6. Acceptation de la charte

La présente charte s'applique aux membres, partenaires et mentors du réseau. Son acceptation est une condition obligatoire de la demande d'adhésion : en l'acceptant électroniquement sur le formulaire d'adhésion, le candidat confirme en avoir pris connaissance, en accepter les principes et s'engager à les respecter pendant toute la durée de son appartenance au réseau.

Le comité peut faire évoluer la présente charte mise à jour le 5 novembre 2026.